

PRODUIRE

FAIRE DE LA FRANCE

**LA PREMIÈRE PUISSANCE
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

Programme - Philippe BRUN



SOMMAIRE

Nos 20 mesures

7

I. Retrouver notre souveraineté économique

10

- 1. Mettre en place une stratégie de production énergétique
- 2. Gagner la course de l'intelligence artificielle
- 3. Proposer un nouveau pacte aux agriculteurs
- 4. Relancer la croissance par une politique industrielle affirmée

10
12
14
16

II. Revaloriser le travail face à la rente

18

- 1. Rendre aux actifs du pouvoir d'achat
- 2. Lutter contre les vie chère en limitant les dépenses contraintes
- 3. Faire du travail un lieu d'émancipation social

18
19
20

III. Préparer l'avenir du pays

22

- 1. Investir dans l'éducation et la santé
- 2. Adapter notre modèle au changement environnemental

22
25

IV. Retrouver la maîtrise des comptes publics

28

- 1. Réformer le système des retraites pour le rendre plus équitable
- 2. Rendre la fiscalité plus juste
- 3. Maîtriser la dépense publique et débureaucratiser le pays

28
30
31

Chiffrage du programme

35

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Ma candidature à cette primaire part d'un constat que je fais depuis ma circonscription, et que beaucoup à gauche refusent encore de regarder en face : **nous ne parlons plus aux classes moyennes ni aux classes populaires.**

Nous ne leur parlons plus, et elles ne nous écoutent plus.

Je viens de l'Eure, en Normandie, de cette France périphérique dont on ne parle dans les grands médias que lorsqu'elle vote mal.

La France des ronds-points et des zones pavillonnaires, la France qui se lève tôt, celle des premiers de corvée qu'on a applaudit un printemps avant de les oublier. La France des gilets jaunes, aussi, dont la colère était d'abord une colère de contribuables et d'automobilistes à qui l'on demandait toujours plus sans jamais rien rendre.

C'est cette France que le Rassemblement national prétend représenter.

Je l'ai affronté, pour ma part, sur le terrain. Je l'ai battu deux fois aux législatives. Je sais donc que ce vote n'est pas une fatalité, à condition de ne pas désertier.

Or nous avons déserté.

La gauche parle aujourd'hui une langue morte.

Elle disserte sur les mobilités douces et les luttes intersectionnelles quand les gens lui parlent du travail qui ne paie plus, du prix du plein, de la fin du mois, et des derniers commerces qui ferment. Cette surdité a un nom : **l'embourgeoisement.**

La vie politique française ressemble de plus en plus à un entre-soi d'élus et de collaborateurs parlementaires qui ne se parlent qu'à eux-mêmes. C'est pour cela que je défends sans relâche le principe d'une **parité populaire** sur nos listes : tant que ceux qui font tourner le pays ne siègeront pas parmi ceux qui décident, nous continuerons de parler à côté.



C'est de cette urgence que naît ma candidature.

Je la porte parce qu'il faut bien que quelqu'un le dise : **la gauche doit réapprendre à parler aux gens, et à parler des vrais sujets.**

J'avance ainsi dans cette primaire avec trois convictions. Ce sont elles qui ont guidé la rédaction de ce livret économique et financier.

Première conviction : la production est la base de tout.

La redistribution ne suffira jamais face à l'ampleur de nos besoins de financement. Ce qu'il faut d'abord, c'est produire, et pour produire, retrouver notre souveraineté énergétique, agricole et industrielle. C'est un impératif géopolitique. Le monde est redevenu dangereux. La guerre est revenue en Europe.

De nouveaux empires s'affrontent, la Chine et les États-Unis, qui n'ont que faire de nos états d'âme. Les ressources s'épuisent, la planète devient moins habitable. Dans ce monde-là, un pays qui ne maîtrise pas ses chaînes logistiques est voué à l'asservissement. Ce n'est pas seulement notre prospérité qui est en jeu : c'est notre liberté.

Et disons-le nettement à ceux qui, à gauche, ne veulent parler que de partage : sans production, il n'y aura plus de modèle social à financer.

Deuxième conviction : les travailleurs sont écrasés.

Ce sont eux, et presque eux seuls, qui financent notre modèle social et nos retraites. Entre ce qu'ils coûtent et ce qu'ils touchent, l'écart s'est creusé.

Aujourd'hui, le travail ne paie plus.

L'ascension sociale s'est grippée. Le logement est devenu inaccessible et le carburant un luxe. De cette frustration naît la colère ; de cette colère, l'abstention et le vote RN.

Si nous voulons que les actifs adhèrent de nouveau à un pacte productif, nous devons leur apporter des mesures concrètes et lisibles. Le combat prioritaire n'est pas d'ajouter une prestation de plus : c'est de réduire les inégalités de revenu avant redistribution.

C'est plus difficile, et plus exigeant, que d'augmenter les aides et les impôts. Cela suppose de « désmicardiser » le monde du travail, de repenser le partage de la valeur dans l'entreprise, de réformer en profondeur notre école.

Car le travail n'est pas une punition : c'est un lieu d'émancipation, et la condition de notre indépendance.

C'est dans l'espoir que ces thèmes s'imposent enfin dans un débat désespérément pauvre, enfermé dans les calculs tactiques et les jeux d'ego, que je publie ce livret au cœur de l'été. Puisse-t-il nourrir la discussion, et contribuer à esquisser le visage d'une gauche de nouveau utile à celles et ceux qui la font vivre.

Troisième conviction : ne pas sacrifier l'avenir au présent.

La gauche a déserté la question de la dette ; la droite, celle de la transition écologique.

Je ne partage pas ce court-termisme.

Redresser nos comptes exige des choix courageux – sur les retraites, sur le train de vie de l'État – et il faut les assumer, en mettant aussi à contribution les plus aisés.

Non pour punir, mais pour financer aujourd'hui les services publics qui bâtiront la nation de demain : une population éduquée, compétente, en bonne santé.

Relever le niveau de notre école est à cet égard la première des priorités. Et il n'y a pas de projet d'avenir sérieux qui ignore les grands bouleversements environnementaux, dont cet été nous a montré, une fois de plus, les effets dévastateurs.

Pour accomplir ce redressement productif, j'ai une conviction chevillée au corps : **l'État aura un rôle central.**

Non le libéralisme d'Emmanuel Macron, qui a beaucoup promis et peu structuré, mais un État stratège qui décide et qui construit. N'oublions jamais que la France n'est pas l'Allemagne ni l'Italie : ici, ce n'est pas la Nation qui a fait l'État, **c'est l'État qui a fait la Nation.** Comme le disait de Gaulle, « en France, il faut être l'État pour accomplir de grandes choses ».

Fidèlement,

Député de l'Eure
Vice-président de la commission des finances à l'Assemblée nationale,
Can



NOS 20 PRINCIPALES MESURES

Pour redresser l'économie

Mesure 1 – Produire l'électricité décarbonée la moins chère d'Europe

Mesure 2 – Créer une compagnie nationale des mines de France renforçant notre souveraineté pour les matériaux critiques.

Mesure 3 – Investir massivement dans l'intelligence artificielle

Mesure 4 – Mener une politique de réindustrialisation globale à travers le lancement d'un plan France 2040, la sortie du foncier industriel du ZAN, la baisse des impôts de production et la création de fonds régional de financement de l'industrie.

Mesure 5 – Adopter une grande loi de souveraineté agricole pour protéger le revenu des agriculteurs face à la grande distribution, favoriser la reprise des exploitations et soutenir les filières locales.

Mesure 6 – Instaurer un protectionnisme agricole et industriel au sein de l'Union européenne pour protéger nos secteurs stratégiques et utiliser tous les leviers favorables au Made in France (commande publique, étiquetage, etc.), sans exclure de déroger aux règles européennes néfastes pour notre économie.

Pour rendre du pouvoir d'achat aux Français

Mesure 7 – Augmenter les salaires nets avec le salaire Brun et instaurer une super-participation obligatoire sur les profits et dividendes exceptionnels dans les grandes entreprises.

Mesure 8 – Mettre en place une taxe flottante sur les prix à la pompe permettant la baisse automatique des taxes lorsque le prix du carburant monte, afin de stabiliser le coût de l'essence.

Mesure 9 – Rendre les frais de notaires progressifs, réduits pour les primo-accédants et accrus pour les multi-propriétaires, afin de favoriser le premier achat immobilier tout en luttant contre la spéculation immobilière.

Mesure 10 – Donner à tous les maires la possibilité d'encadrer les loyers, de moduler le taux d'imposition des résidences secondaires et de lutter contre la prolifération des Airbnb.

Mesure 11 – Généraliser l'expérimentation Territoires zéro chômeur pour lutter contre l'inactivité et l'exclusion.

Pour investir dans les services publics et préparer l'avenir

Mesure 12 – Investir dans l'école en baissant les effectifs par classe tout en augmentant les salaires des enseignants, et en priorisant la formation d'ingénieurs et de techniciens qualifiés.

Mesure 13 – Faire contribuer le privé lucratif à la prise en charge de tous les patients en conditionnant l'argent public versé aux cliniques à certaines obligations de service public.

Mesure 14 – Réguler l'installation des médecins dans les zones tendues pour lutter contre les déserts médicaux.

Mesure 15 – Déployer un plan d'adaptation au changement environnemental axé sur la rénovation thermique et la décarbonation du chauffage, sur le rafraîchissement des espaces publics ainsi que sur le développement du ferroviaire.

Pour retrouver la maîtrise des comptes publics

Mesure 16 – Augmenter la part de capitalisation dans le financement des retraites par la création d'un fonds souverain public, collectif et géré par les syndicats.

Mesure 17 – Remplacer les impôts actuels sur le foncier et l'immobilier par une contribution progressive sur les grands patrimoines immobiliers.

Mesure 18 – Rendre plus juste les impôts sur les successions en supprimant les principales exonérations et en asseyant les droits sur la somme des transmissions reçues tout au long de la vie.

Mesure 19 – Rétablir l'impôt sur la fortune sur les biens non professionnels complété d'un prélèvement à taux très faible (0,3 %) sur les grands patrimoines professionnels au-delà d'un seuil élevé.

Mesure 20 – Lutter contre la bureaucratie et instaurer une clause de revoyure systématique et la suppression automatique des normes inefficaces au bout de trois ans.

I. Retrouver notre souveraineté économique par un redressement productif

Pour survivre dans un monde où les logiques protectionnistes font leur retour et où les ressources se raréfient, la France doit produire sur son sol national et assurer ses chaînes d'approvisionnement afin d'assurer son indépendance. En vue de retrouver notre souveraineté économique, nous devons en priorité conduire des réformes exigeantes sur le plan de l'énergie, de l'alimentation et de l'industrie.

Pour accomplir ce redressement productif, il faudra rompre avec le libéralisme pratiqué par Emmanuel Macron, incapable d'entraîner la France vers les grandes mutations nécessaires au maintien de son rang. Nous devons également mieux défendre nos intérêts au sein de l'Union européenne, sans l'idée du compromis à tout prix et en assumant le cas échéant nos désaccords, comme le font les Allemands. Enfin, ce renouveau économique ne sera possible qu'en renouant avec la planification industrielle, cet outil démocratique et modernisateur défendu aussi bien par Mendès France que par de Gaulle, afin d'assurer l'alignement d'intérêts entre les différentes forces du pays, État, entreprises, et citoyens, au service d'un projet de puissance nationale.

1. Mettre en place une stratégie de production énergétique bas-carbone et de relocalisation minière

La France est dans une situation paradoxale. L'inefficacité des plans passés d'électrification a conduit à une situation de sous-consommation électrique qui voit aujourd'hui la France surproduire et exporter massivement son électricité. En parallèle, la gestion erratique de la filière nucléaire depuis quinze ans et le rythme de déploiement encore insuffisant des énergies renouvelables, créent un risque de manque de capacité de production électrique à moyen-terme pour faire face à la croissance souhaitée des besoins de consommation électrique.

Ainsi, la situation actuelle d'abondance électrique ne doit en aucun cas conduire à réduire les efforts d'augmentation des capacités de production électrique nécessaires demain. Les deux axes, **augmentation de la production électrique**, et **électrification massive des usages**, doivent dès lors être menés de front. En parallèle, nous devons cesser de nous opposer aveuglément à tout projet d'exploitation minière en Europe, alors que les trajectoires les plus réalistes de transition écologique reposent nécessairement sur l'extraction de métaux, même en réduisant et en priorisant leur consommation.

Sécuriser notre approvisionnement en électricité décarbonée, en poursuivant la relance du nucléaire et en développant le financement citoyen des projets d'ENR.

L'électrification du pays demandera que la production d'électricité décarbonée soit suffisante. Pour cela, nous prioriserons (i) la **prolongation et l'optimisation du parc nucléaire existant**, (ii) la **poursuite du développement du nouveau nucléaire dans une stricte maîtrise des coûts**, (iii) le **rattrapage du déploiement des énergies renouvelables** (solaires en ciblant les toitures / parkings / friches, éolien en renouvelant les parcs anciens avec des turbines plus puissantes), (iv) le **développement des solutions de stockage** et (v) la **récupération de chaleur naturelle** (géothermie) mais aussi artificielle (data centers, industrie, incinérateurs).

En clé de voûte de cette stratégie, nous favoriserons et systématiserons le financement citoyen des projets d'énergie renouvelable, afin que toutes et tous puissent financer la transition et en percevoir les fruits. En s'inspirant du modèle danois, **chaque projet d'énergie renouvelable** et de stockage devra ouvrir 20% de son capital à la souscription des habitants, ce qui renforcera son ancrage territorial et son acceptabilité populaire.

Développer les contrats de compétitivité nucléaire adossés à la production nucléaire, en vue de garantir un coût de l'électricité raisonnable pour l'industrie, en particulier pour les petites entreprises et les artisans-commerçants.

Afin de rendre l'électricité plus abordable pour les acteurs économiques, nous proposons pour notre industrie la **création de contrats de compétitivité nucléaire** : des contrats long terme (10-15 ans) standardisés entre EDF et les industriels garantissant un prix cible adossé au coût de production nucléaire (~65 €/MWh). Ainsi, les **entreprises électro-intensives françaises** traditionnelles (industrie chimique, métallurgie, etc.), mais aussi nouvelles (hydrogène, engrais de synthèse, etc.), **bénéficieront de coûts plus bas**, améliorant leur capacité d'emploi, leur capacité d'investissement et leur position face aux concurrents internationaux.

Cette mesure facilitera la création de nouvelles usines tout en accélérant l'électrification et la décarbonisation de nos industries. En échange, des engagements seront exigés concernant le maintien de l'emploi et des investissements de décarbonation et d'électrification, avec remboursement en cas de non-respect. Nous proposons pour nos commerçants, artisans, **TPE et PME un dispositif similaire mais simplifié**, avec création d'une garantie publique portée par Bpifrance. Ce dispositif novateur sera financé par une partie de la rente nucléaire d'EDF, avec un coût presque nul pour les finances publiques.

Faire d'EDF notre Aramco français, en revenant à un monopole public.

Le retour au **monopole public d'EDF** s'impose comme une **solution nécessaire** pour maîtriser le prix de l'électricité et garantir une énergie accessible à tous. En recentrant la production et la distribution sous une **gouvernance unifiée et publique**, l'État pourrait éliminer les surcoûts liés à la fragmentation du marché et aux logiques de profit privé qui pèsent aujourd'hui sur les tarifs. EDF, en tant qu'acteur historique, dispose déjà des infrastructures et de l'expertise pour assurer une gestion efficace et transparente, sans les distorsions introduites par la concurrence artificielle entre opérateurs.

Un monopole public permettrait également de **mieux coordonner les investissements dans les énergies renouvelables**, en alignant les choix stratégiques sur l'intérêt général plutôt que sur des impératifs financiers à court terme. Enfin, cette unification renforcerait la souveraineté énergétique de la France, en **protégeant les consommateurs des fluctuations spéculatives** des marchés internationaux. Une telle réforme redonnerait à l'électricité son caractère de bien commun, essentiel à la compétitivité de notre économie et au pouvoir d'achat des Français.

Créer une compagnie nationale des mines de France, afin de ne plus être dépendants de l'étranger pour les prix des matières premières des ressources minérales.

La transition énergétique nous fait passer de la dépendance aux hydrocarbures à celle des métaux (lithium, cobalt, cuivre, terres rares) que la France importe presque entièrement, exposée aux prix et aux stratégies de la Chine comme hier au gaz russe. **Face au risque d'une guerre des matières premières, nous devons reprendre la main.** Nous créerons donc une **compagnie nationale des mines de France** : une société dont l'État sera l'actionnaire de référence aux côtés d'industriels et d'investisseurs privés, mais au **pilotage stratégique public**.

Elle prendra des participations minoritaires dans des projets d'extraction, de raffinage et de recyclage, en France et à l'étranger, en échange de contrats d'approvisionnement de long terme garantissant à notre industrie un accès sécurisé et à prix maîtrisés. **Cette relance ira de pair avec des exigences environnementales plus strictes** et un développement accéléré de la filière de recyclage.

2. Gagner la course de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle redessine l'économie mondiale. Aujourd'hui, la France dépend des modèles américains ou chinois, ce qui menace notre autonomie industrielle, notre sécurité et notre modèle social. Comme pour le nucléaire dans les années 1960, nous devons porter un projet audacieux : faire de la France une puissance de l'IA, mais au service de tous, et non d'une poignée de géants. La fenêtre d'investissement dans l'IA est étroite : bientôt, les coûts de rattrapage seront prohibitifs, et sans autonomie la France perdrait son indépendance en cybersécurité, recherche et industrie. L'inaction coûterait plus cher encore : selon Mistral AI, 1 000 milliards d'euros de valeur ajoutée européenne pourraient être captés par les États-Unis ou la Chine d'ici 2030. Comme de Gaulle pour le nucléaire, nous devons choisir : l'indépendance ou la vassalité.

Lancer un plan d'investissement dans la puissance de calcul dédiée à l'intelligence artificielle pour faire naître un champion européen de l'IA.

L'entraînement des IA les plus avancées exige une puissance de calcul colossale, aujourd'hui concentrée aux États-Unis et en Chine. Aujourd'hui, la France ne dispose d'aucun modèle d'IA de frontière, ces systèmes les plus avancés qui définissent l'avant-garde technologique. Les récentes restrictions américaines sur l'exportation des modèles d'Anthropic illustrent crûment les risques d'une telle dépendance. Or, aucun laboratoire de ce calibre n'émergera spontanément : il exige un engagement délibéré et sans précédent de l'État. La France, seule puissance en dehors des États-Unis et de la Chine à réunir les conditions requises, pourrait devenir la troisième nation de la frontière, à condition d'en faire une priorité absolue.

Nous proposons de bâtir un laboratoire de premier plan, capable de rivaliser avec les meilleurs au bénéfice de toute la société. Concrètement, nous lancerons un plan d'investissement pour construire plusieurs gigawatts de calcul installés en Europe et recruter chercheurs et ingénieurs de classe mondiale.

L'État financera et possédera cette infrastructure via une société dédiée, qui louera sa puissance de calcul au laboratoire. En parallèle, nous porterons un projet de loi sur la souveraineté en matière d'IA pour accélérer les autorisations administratives, dans le respect des droits fondamentaux. Pour partager la facture et sécuriser l'accès aux puces, nous inviterons nos partenaires européens à rejoindre le projet et nouerons des alliances avec le Japon, la Corée du Sud et le Canada, afin d'échapper à la dépendance sino-américaine.

Concentrer le Crédit impôt recherche sur les startups et PME innovantes en augmentant le plafond de réduction de dépenses aux jeunes entreprises innovantes (JEI).

Nous devons regarder la réalité en face. La formation scientifique est excellente dans nos grandes écoles et nos universités, mais nous sommes incapables de garder nos meilleurs talents. Datadog a par exemple été fondée par deux Centraliens partis aux États-Unis, et c'est aujourd'hui une entreprise de près de 100 milliards de dollars de capitalisation boursière dont la prospérité échappe aux Français. Par conséquent, afin d'éviter cette perte inutile de valeur et de souveraineté pour l'ensemble de nos concitoyens, nous devons accroître les soutiens publics aux entreprises innovantes qui ont besoin rapidement de beaucoup de moyens pour rester dans la course et croître. Le Crédit impôt recherche sera concentré sur les startups et PME innovantes ayant le statut de Jeunes

entreprises innovantes (JEI) en augmentant le plafond d'aides de 100 M€ à 500 M€. Cette mesure est financée en excluant les grandes entreprises du dispositif. En échange, ces JEI s'engageront à rester entre 5 et 10 ans (selon le niveau des avantages reçus) en France afin de contribuer à la prospérité nationale, et devront rembourser en cas de non-respect. Les chercheurs et scientifiques étrangers pourront bénéficier d'un statut spécial afin de faciliter l'arrivée et l'installation en France. Ainsi, pour un coût très faible pour les finances publiques, cette communauté scientifique renforcée contribuera significativement à la prospérité et souveraineté de la France et de l'Europe.

Rémunérer la création française et imposer la transparence des données d'entraînement des systèmes d'IA.

La France a inventé le droit d'auteur puis l'exception culturelle. Ce modèle repose sur un principe simple : l'auteur doit être rémunéré pour l'usage de son œuvre. Or les IA génératives s'entraînent sur des millions d'œuvres protégées sans autorisation ni contrepartie, avant de produire des contenus qui concurrencent directement leurs auteurs.

Pour protéger la filière des industries culturelles et créatives, nous inscrirons dans la loi un principe clair : aucune exploitation d'œuvres protégées à des fins d'entraînement d'une IA ne peut avoir lieu sans autorisation des ayants droit ni rémunération.

Celle-ci passera par des accords de licence, sur le modèle défendu par la SACEM, adossés à nos organismes de gestion collective, dont c'est le rôle historique. Cette exigence est indissociable d'une transparence accrue sur les données d'entraînement des IA.

C'est pourquoi nous porterons au niveau européen un renforcement de cette obligation, jusqu'à permettre l'identification réelle des usages et l'exercice effectif du droit d'opposition.

3. Proposer un nouveau pacte aux agriculteurs pour refaire de la France une grande nation agricole

L'agriculture française traverse une crise profonde. Les agriculteurs ne peuvent plus vivre dignement de leur travail : la moitié gagne moins de 1500 euros et un sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Ils subissent un partage inéquitable de la valeur alors même que des marges existent, notamment du côté de la grande distribution, tout en étant victimes de la politique des doubles standards consistant à importer des produits qui ne respectent pas les normes environnementales et sanitaires imposées aux agriculteurs français. La fuite en avant poursuivie par les gouvernements Macron (loi Duplomb, loi d'urgence agricole) illustre l'impasse du modèle productiviste et libre-échangiste, dont la logique ne peut mener à terme qu'à une perte de souveraineté alimentaire. L'agriculture française se trouve ainsi confrontée à deux défis existentiels : le défi climatique, d'une part, et le mur démographique, d'autre part, alors qu'un paysan sur deux partira à la retraite dans la décennie. Seule une révolution agricole, comparable par son ampleur à celle menée après-guerre par Edgard Pisani pour nourrir le pays, peut permettre à la France de rester une grande nation agricole.

Adopter une grande loi de défense de la souveraineté agricole française

Un pays qui ne rémunère plus ceux qui le nourrissent ne renouvelle pas ses exploitations et perd, ferme après ferme, son indépendance. C'est pourquoi nous devons adopter une loi qui rendra à l'agriculteur sa part face à la grande distribution en affichant clairement pour chaque produit la part revenant au producteur et en instaurant un prix minimal d'achat pour les matières agricoles, qui sera fixé par les filières et ne pourra être inférieur au coût de production. Cette loi soutiendra également le développement de magasins de producteurs locaux – en circuit court, la différence de prix entre bio et non-bio tombe à 12 %, contre 57 % en grande surface – visera le 100% local en restauration collective et rendra l'origine française enfin lisible dans les rayons.

Lutter contre l'accaparement des terres agricoles afin de permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

Dans les prochaines décennies, près de 10 des 27 millions d'hectares agricoles vont changer de main : c'est l'occasion d'installer 200 000 nouveaux agriculteurs, condition de notre souveraineté alimentaire, de la vitalité des territoires et de la transition agroécologique. Mais une autre dynamique capte ce foncier – fonds spéculatifs, montages sociétaires et travail délégué – qui transforme la ferme en firme : agrandissement sans fin, spécialisation qui épuise les sols, et flambée des prix qui verrouille l'installation. Le contrôle des structures et les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), conçus pour l'achat direct de terres, sont aveugles à ces rachats de parts de sociétés.

Il faut donc adopter une grande loi foncière dont l'objectif sera de garantir l'accès à la terre aux nouvelles générations, en régulant enfin la propriété du foncier et non son seul usage. Pour cela, il faudra notamment soumettre les prises de contrôle de sociétés détenant des terres à la même autorisation que l'achat direct de foncier, avec priorité effective à l'installation sur l'agrandissement, tout en unifiant ce contrôle et celui des structures en un régime unique et lisible, piloté par les SAFER sous l'autorité du préfet. Enfin, nous proposons de mobiliser des fonds publics et mixtes, via la Caisse des dépôts, pour acquérir et porter le foncier au bénéfice des jeunes qui ne peuvent l'acheter.

Bloquer les importations de produits ne respectant pas nos normes environnementales et sanitaires.

Nous sommes favorables à l'instauration d'un protectionnisme agricole, selon un principe simple : ce qu'on interdit par la porte ne doit pas entrer par la fenêtre. Nous exigerons ainsi des exportateurs le respect de nos normes sociales et environnementales, à travers la mise en place de clauses miroirs et un renforcement des contrôles. Les moyens des douanes et de la DGCCRF devront être renforcés, pour un coût modeste au regard des enjeux, et la DGCCRF devra être rapprochée des postes frontières afin d'empêcher la mise sur le marché des produits non conformes plutôt que de les traquer après coup.

Défendre une réforme de la PAC : plafonnement des aides par actif, doublement de l'enveloppe dédiée aux mesures agroenvironnementales et climatiques, réorientation de 40% des aides vers un éco-régime renforcé.

Dans sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2028-2034, la Commission y prévoit une baisse de la PAC de 20 % en valeur nominale et de l'ordre de 30 % une fois corrigée de l'inflation. C'est inacceptable : la PAC est la première politique dont bénéficie la France au niveau européen, et cette coupe historique interviendrait au moment même où nos agriculteurs affrontent une crise de revenu et une inflation persistante sur les intrants. La France doit engager un rapport de force avec les partenaires hostiles à la PAC : le maintien de ses crédits à leur niveau réel actuel doit constituer la condition sine qua non du versement de sa contribution au budget de l'Union. En parallèle, le pacte agricole que nous proposons implique une réforme majeure de la politique agricole commune (PAC), que la France doit faire adopter au niveau européen en pesant de tout son poids dans les négociations de la future PAC. Le plafonnement des aides par actif vise à corriger le biais fondamental d'une

PAC distribuée à l'hectare, qui subventionne mécaniquement l'agrandissement et la concentration des exploitations au détriment de l'emploi paysan. En indexant les soutiens publics sur le travail plutôt que sur la surface, ce plafonnement assorti d'une dégressivité permettrait de redistribuer les aides vers les fermes à taille humaine et de soutenir l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs. Le doublement de l'enveloppe dédiée aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) répond à l'insuffisance chronique de ce dispositif, alors qu'il constitue le principal outil de rémunération des pratiques vertueuses. Enfin, la réorientation de 40 % des aides du premier pilier vers un éco-régime renforcé permettra d'en relever à la fois la dotation et le niveau d'ambition, afin que les paiements publics rémunèrent effectivement la transition agroécologique et les services environnementaux rendus.

4. Relancer la croissance par une politique industrielle affirmée

Sans sursaut politique, national et européen, notre industrie disparaîtra d'ici deux décennies, face à une Chine dont les coûts sont inférieurs de 30 à 40 % à qualité égale. Sur un marché mondial hyper-compétitif, aucune industrie ne survit sans un avantage décisif sur ses concurrents. Longtemps en tête, l'Europe n'en possède plus aucun : retard technologique sur les États-Unis, la Chine et l'Asie, temps de travail plus faible, coût de l'énergie plus élevé qu'aux États-Unis, marché moins protégé et moins subventionné au monde. Dans un monde de plus en plus brutal, l'Europe doit avoir la lucidité et l'humilité d'adopter la stratégie d'un pays émergent qui s'industrialise par ses propres forces, en conditionnant l'accès au marché intérieur et en protégeant ses secteurs stratégiques. La France doit pour sa part créer les conditions d'un renouveau industriel, dont serait responsable un Commissariat au Plan doté d'une réelle autorité et un ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la recherche technologique de plein exercice.

Mettre en place au sein de l'Union européenne des barrières tarifaires et non-tarifaires dissuasives pour protéger nos secteurs stratégiques, le temps de rattraper notre retard.

Nous avons échoué dans la mondialisation parce que nous en avons respecté seuls les règles de l'OMC, quand les États-Unis et la Chine s'en sont depuis longtemps affranchis. Nous ne sommes pourtant pas condamnés à rester les naïfs du village mondial. A l'heure où même l'Allemagne est en train de connaître un décrochage industriel brutal et perd ses parts de marché en Asie, l'Union européenne doit opérer un tournant doctrinal sur le libre-échange, au moins aussi important que celui qu'elle a su opérer en matière budgétaire lors de la crise du Covid. Le protectionnisme n'est pas une fin mais un instrument transitoire d'apprentissage, à l'image de ce que firent toutes les puissances industrielles à leurs débuts.

Car il faut assumer de dire que dans de nombreux secteurs de pointe nous sommes aujourd'hui le continent dépassé et nous devons donc apprendre des autres. Face à la déferlante chinoise, nous devons ainsi utiliser nos instruments de défense commerciale (mesures antisubventions, clause de sauvegarde, instrument anti-coercition) et conditionner l'accès au marché européen à des transferts de technologie et à des investissements productifs locaux. Cette stratégie protectionniste aura une dimension écologique avec la montée en puissance du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), dont le déploiement doit être accéléré et qui devra couvrir une gamme de produits beaucoup plus large qu'aujourd'hui.

Faire de la commande publique un levier assumé de politique industrielle, en formant mieux les acheteurs et en confiant des mandats de production française aux centrales d'achat.

La France devra passer de 40% de biens manufacturés français achetés par la commande publique à 60%, ce qui est possible à norme constante (ce sont les niveaux de l'Allemagne et de l'Italie), notamment en formant mieux les acheteurs et en confiant des mandats de production française aux centrales d'achat, mais pourrait être encouragée par la révision en cours des directives européennes. Passer de 40% à 60% de biens manufacturés français achetés par la commande publique représenterait 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire pour notre industrie, soit près d'un quart de notre déficit en biens manufacturés.

Lancer un plan France 2040, pour un montant total de 50 Md€ sur cinq ans, en l'orientant davantage vers le soutien aux PME-ETI et en associant mieux les acteurs locaux.

Face à l'offensive commerciale chinoise, au dynamisme américain dans l'IA et au plan d'investissement de l'Allemagne, le lancement d'un plan France 2040 dès 2027 est nécessaire. Toutefois, les priorités devront être davantage orientées vers le soutien au socle industriel classique, tout en conservant une place pour l'innovation. En effet, dans un pays largement désindustrialisé, l'essentiel de notre potentiel de réindustrialisation se situe dans les PME-ETI ancrées dans les territoires. Il conviendra également de régionaliser une part significative de ce plan, notamment via un élargissement du mandat confié à Bpifrance qui dispose d'antennes régionales, et par la sélection des projets de modernisation des PMI-ETI confiée à des comités État-Région, afin d'ancrer les décisions au plus près des besoins réels et d'accélérer le déploiement des projets.

Sanctuariser 25 000 hectares de foncier productif dans les documents d'urbanisme, en créant une catégorie spécifique aux zones d'activité industrielle décomptée du ZAN et couvrant les petits projets inférieurs à 2 ha.

Afin de satisfaire les besoins fonciers de la réindustrialisation, estimés à 25 000 hectares sur dix ans (soit moins d'un terrain de football par commune), nous proposons d'assouplir le ZAN pour les petits projets industriels de moins de 2 hectares, qui représentent près de 80 % des implantations, et d'inscrire ces surfaces dans les documents d'urbanisme comme un foncier réservé à l'activité productive, protégé de la concurrence des usages résidentiels, commerciaux et logistiques qui, plus rentables à court terme, évincent systématiquement l'industrie.

Développer, dans chaque région, des fonds de financement de l'industrie alimentés par l'épargne des ménages, avec un objectif de collecte d'un milliard d'euros par région.

Sans argent privé, pas de réindustrialisation. Nous proposons de faire participer les Français à la réindustrialisation du pays en créant des fonds dédiés à la réindustrialisation dans chaque région. Leur distribution serait assurée par les acteurs bancaires, assurantiels et mutualistes, par le biais d'un livret d'épargne industrie et en dirigeant une part de l'assurance-vie vers le soutien à la réindustrialisation.

Supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), à budget constant.

Championne d'Europe des impôts de production, la France taxe son outil productif avant même tout profit, or ce handicap frappe d'abord l'industrie. Mais tous ces impôts ne se valent pas. La C3S est le plus nocif, et donc à supprimer en priorité : assise sur le seul chiffre d'affaires, elle est due même par les entreprises déficitaires et se cumule en cascade tout au long de la chaîne de valeur, si bien que plus une production est intégrée sur le territoire, plus elle est taxée. Représentant un coût de 5 Md€ pour les finances publiques, sa suppression sera intégralement compensée à la sécurité sociale par la rationalisation de certaines aides aux

grandes entreprises (recentrage du crédit d'impôt recherche et de l'apprentissage, suppression des niches brunes sur la TICPE, fin de la quasi-exonération des plus-values de cession de titres de participation) sans creuser le déficit. En revanche, nous ne poursuivons pas la baisse de la CVAE, ressource des collectivités, tant que ses effets n'auront pas été évalués : son extinction, compensée par une fraction de TVA déconnectée du tissu local, prive les territoires du lien fiscal qui les incite à accueillir des entreprises, sans effet démontré sur l'emploi local ni la réindustrialisation.

II. Revaloriser le travail face à la rente

En France, le travail ne permet plus de progresser. Pour la première fois depuis 1945, une génération ne vit pas mieux que la précédente. Le travail est ainsi devenu la principale variable d'ajustement du financement de la protection sociale : 75% des recettes du PLFSS sont assises sur le travail ! En même temps, les revenus qui ne viennent pas du travail sont, eux, bien mieux traités. Résultat, là où un actif ne garde en moyenne que la moitié de ce que son travail produit, un rentier en conserve les deux tiers, un retraité les cinq sixièmes, et un héritier les neuf dixièmes. Autrement dit, notre système fiscal et social taxe lourdement celui qui travaille et ménage celui qui hérite : c'est exactement l'inverse de ce que devrait être une société qui valorise l'effort. Pour que la société adhère au redressement productif, elle doit d'abord mieux traiter ses travailleurs. Notre priorité sera donc de revaloriser le travail face au capital, sans déséquilibrer les finances publiques.

1. Rendre aux actifs du pouvoir d'achat

Le travail ne paie plus assez. Entre ce que verse l'employeur et ce qui tombe sur le compte en fin de mois, l'écart s'est tellement creusé qu'aujourd'hui, les salariés sont devenus les vaches à lait du système : 27 millions d'actifs financent à eux seuls la protection sociale de 70 millions de Français, pendant que la valeur produite file vers le capital et que les dividendes battent record après record. Notre pacte renverse cette logique : rendre au travail ce qui lui revient, et faire du partage de la valeur une obligation, non une faveur laissée au bon vouloir des actionnaires.

Mettre en place le « Salaire Brun » en instaurant une décote de CSG progressive sur les salaires inférieurs à 4 000€ bruts.

Aujourd'hui, un salarié au SMIC paie le même taux de CSG qu'un cadre à 8 000 € par mois. Le Salaire Brun corrige cette injustice en baissant la CSG pour rapprocher le salaire brut du salaire net pour tous les travailleurs qui gagnent moins de 4 000€ brut par mois. Pour un salarié au SMIC, cela représente un gain de pouvoir d'achat de 150€ par mois. Trois quarts des actifs bénéficieront immédiatement de cette mesure, sans coût supplémentaire pour l'employeur. Cette décote progressive de CSG, simple et lisible, échelonnera le taux de CSG de 1% au niveau du SMIC à 9,2% à 4 000€ et au-delà. Cette mesure sera financée notamment par une hausse de la CSG sur le capital.

Instaurer une super-participation obligatoire sur les profits et dividendes exceptionnels.

Cette mesure rendra obligatoire, lorsque les grands groupes dégagent des bénéfices ou versent des dividendes exceptionnels, le versement d'une part de cet excédent à ceux qui l'ont produit. Au-delà d'un certain seuil, une fraction du surplus alimentera obligatoirement une enveloppe de participation redistribuée aux salariés. Pour déjouer les contournements (report de distribution, rachats d'actions, remontée de trésorerie via des holdings), l'assiette englobera toutes les formes de rémunération du capital, pas les seuls dividendes. C'est une exigence simple : quand les profits sont exceptionnels, le partage doit l'être aussi.

Conditionner les aides publiques au partage équitable de la valeur.

L'État verse chaque année des sommes considérables aux entreprises, sans réelle contrepartie. Une entreprise peut ainsi cumuler exonérations, subventions et crédits d'impôt tout en distribuant massivement à ses actionnaires et en gelant les salaires. Nous y mettrons fin avec un principe clair : pas d'argent public sans contrepartie. Le bénéfice des allègements de cotisations et des principales aides sera réservé aux entreprises qui jouent le jeu du partage équitable de la valeur. Par exemple, ne pas gonfler les dividendes tout en bloquant les rémunérations, mener de véritables négociations salariales, mettre en place un dispositif de participation. Le non-respect entraînera la modulation, la suspension ou le remboursement de l'aide.

2. Lutter contre les vie chère en limitant les dépenses contraintes

Les Français déboursent en moyenne 1 200 euros par mois, soit 40% de leur revenu net mensuel, dans les dépenses contraintes. Le montant de ces dépenses a explosé depuis la crise du Covid-19, avec +100 euros par mois par rapport à 2022, soit +9%. Le logement, premier poste de dépense et le coût du transport ont ainsi fortement augmenté avec l'inflation. Au-delà de la question des salaires, il est donc indispensable de s'attaquer à la vie chère pour redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes et populaires.

Rendre les frais de notaires progressifs, réduits pour les primo-accédants et accrus pour les multi-proprétaires.

Face à la crise du logement, la régulation du marché immobilier s'impose : le logement est un droit fondamental avant d'être un actif patrimonial. Or la propriété se concentre entre les mains d'une minorité – 3,5 % des ménages détiennent plus de cinq logements et la moitié du parc locatif privé – tandis que les classes moyennes et populaires sont durablement écartées de l'accession : en 2025, un primo-accédant devait gagner en moyenne 4 300 € par mois pour obtenir un crédit immobilier, soit un niveau de revenu situé dans le top 10 % des salariés.

Pour corriger cette dérive, nous rendrons les frais de notaire progressifs : allégés pour les primo-accédants sous condition de ressources (en reprenant les critères d'éligibilité du prêt à taux zéro), alourdis pour les multipropriétaires. Cette modulation ferait de la fiscalité des transactions un outil de justice sociale, en abaissant le coût d'entrée dans la propriété pour ceux qui en sont exclus et en renchérissant l'accumulation spéculative de biens.

Généraliser la possibilité donnée aux maires de mettre en place l'encadrement des loyers et d'augmenter le plafond des taxes sur les résidences secondaires.

Les loyers doivent redevenir abordables. Aujourd'hui, le montant du loyer atteint 30 % du budget des ménages contre 20 % il y a quarante ans, et dépasse 40 % pour les plus modestes, au point que travailler ne suffit plus toujours à se loger. L'encadrement des loyers a pourtant fait ses preuves là où il a été expérimenté, avec une baisse moyenne de 5 %. Plutôt que de laisser cette expérimentation s'éteindre, nous la généraliserons en ouvrant à tout maire qui le souhaite le droit de l'instaurer dans sa commune. Par ailleurs, les maires pourront librement augmenter les taxes sur les résidences secondaires vides, qui contribuent

dans certaines parties du territoire au développement de villages fantôme. Ce levier supplémentaire leur permettra également de compenser partiellement les suppressions d'impôts locaux de l'ère Macron. Enfin, pour lutter contre la prolifération des meublés de tourisme de type Airbnb, qui assèchent le parc locatif dans les zones tendues et dans les territoires touristiques, les pouvoirs des maires seront renforcés : quotas par quartier, autorisation de changement d'usage étendue à toute commune qui le demande, et plafonnement du nombre de meublés par propriétaire.

Créer des comités régionaux de l'habitat pour planifier la construction de logements dans chaque territoire, réunissant l'ensemble des collectivités, bailleurs, financeurs, et opérateurs de l'Etat.

L'encadrement des loyers à offre constante ne suffira pas à résoudre la crise profonde du logement. Afin d'accompagner l'effort de construction, notamment de logements sociaux grâce aux financements de la caisse des dépôts, nous proposons la **création, au sein de chaque territoire, de comités régionaux de l'habitat** rassemblant les services de l'État, les communes et intercommunalités compétentes, les bailleurs privés et sociaux, les financeurs publics et privés (banques commerciales, Caisse des Dépôts) ainsi que les autorités administratives concernées (ANAH, OFB, CEREMA, etc.). **Des objectifs chiffrés de création de logements seront assignés à ces comités**, qui auront la responsabilité de les mettre en œuvre en identifiant les zones de construction et en s'accordant sur les financements.

Mettre en place une taxe flottante sur les prix à la pompe permettant la baisse automatique des taxes lorsque le prix du carburant monte, afin de stabiliser le coût de l'essence.

Le deuxième volet de notre action contre la vie chère concerne le coût des déplacements du quotidien. 90% des Français vivant hors des centres urbains vont au travail en voiture. Pour eux, un gazole dépassant les 2,2€/l est un drame économique et social. Face à cette crise, la réponse apportée par le gouvernement Lecornu n'a pas été à la hauteur, puisque l'aide aux gros rouleurs de 100 € mise en place en mai dernier a eu un taux de recours dérisoire (24%). Pour soutenir les ménages, nous devons nous inspirer du **gouvernement socialiste espagnol en instaurant une TVA flottante sur le gazole et l'essence afin de stabiliser les prix à un niveau acceptable**. Le coût de cette mesure serait limité étant donné que la hausse des prix augmente automatiquement la base fiscale (en Espagne, la TVA flottante a coûté moins de 600 millions d'euros).

Réaliser la « grande Sécu » en faisant de la Sécurité sociale le rembourseur unique des soins essentiels.

Du côté du financement, nous créerons la « grande Sécu ». Nos soins sont aujourd'hui remboursés par deux étages redondants : la Sécurité sociale couvre l'essentiel avec 4 à 5 % de frais de gestion, quand 700 complémentaires n'en remboursent qu'une trentaine de milliards mais avec des frais exorbitant, pouvant atteindre 20 %. Ces doublons coûtent plusieurs milliards qui ne financent aucun soin, et la cotisation de mutuelle, forfaitaire, pèse d'autant plus lourd que l'on est modeste, âgé ou malade. **La Sécurité sociale deviendra donc le rembourseur unique d'un large panier de soins essentiels, avec suppression progressive des tickets modérateurs**. La cotisation de mutuelle sera donc versée à la Sécurité sociale : les Français y gagneront deux fois, par la fin d'une cotisation sans cesse en hausse et par un financement où l'on paie selon ses moyens, non selon son âge ou son état de santé.

3. Faire du travail un lieu d'émancipation social

En France, le travail est en proie à un immense malaise. Il est devenu l'une des causes majeures de la souffrance physique et psychique des Français. Et pour cause : la France est la pire élève d'Europe pour l'ensemble des accidents du travail, et la sinistralité ne baisse plus depuis dix ans. Chaque année, près d'un million d'accidents sont recensés ; chaque jour, deux personnes en moyenne meurent en travaillant.

À cette réalité s'ajoute une crise silencieuse : perte de sens, burn-out et troubles psycho-sociaux se multiplient, nourris par une culture d'entreprise encore trop verticale et des méthodes managériales autoritaires. Pourtant, le travail demeure un pilier fondamental de la vie des Français.

C'est pourquoi, les discours louant la « valeur travail » mais aveugles à ses problèmes réels, comme ceux prônant la seule réduction du temps de travail au profit du loisir, manquent la cible. Notre choix est clair : faire de l'amélioration des conditions de travail une priorité nationale, et soutenir toutes les initiatives qui prouvent que le travail est, et doit rester, un lieu d'émancipation.

Instaurer un malus sur les cotisations des entreprises accidentogènes.

Aujourd'hui, une entreprise dont les salariés s'accidentent bien plus que la moyenne de son secteur paie une cotisation accidents du travail-maladies professionnelles (AT/MP) presque identique à celle d'une entreprise vertueuse. Le système n'individualise réellement le risque que pour les grandes entreprises : au-delà de 150 salariés, le taux reflète la sinistralité de l'établissement, mais en deçà, TPE et PME acquittent un taux largement mutualisé à l'échelle de la branche. Pour l'essentiel du tissu économique, prévenir ou négliger la sécurité ne change donc presque rien à la facture. **Nous proposons donc de majorer automatiquement les taux de cotisation de toute entreprise présentant une sinistralité anormalement élevée dans son domaine d'activité**. Comparée secteur par secteur pour ne pas pénaliser les métiers exposés, cette majoration enverra un signal prix clair : blesser coûtera plus cher que prévenir.

Restaurer une instance dédiée à la santé au travail au sein des entreprises et renforcer la formation à la prévention des risques professionnels.

En concertation avec les organisations de salariés et d'employeurs, **une nouvelle instance dédiée à la santé au travail dans l'entreprise sera instaurée**. Distincte du comité social et économique, dotée de moyens et de représentants propres et d'un seuil de mise en place abaissé, elle disposera de véritables pouvoirs d'enquête, d'expertise et d'alerte en matière de risques professionnels, corrigeant l'affaiblissement de la prévention consécutif à la suppression des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par Emmanuel Macron. **Cette instance aura un rôle moteur dans le développement des formations à la prévention des risques professionnels**, visant à ce que chaque salarié bénéficie d'une formation adaptée aux risques réels de son activité et à ce que l'encadrement de proximité soit spécifiquement formé à la sécurité et à la détection des risques, y compris psycho-sociaux.

Généraliser les Territoires zéro chômeur de longue durée pour lutter contre l'inactivité et l'exclusion.

Lancée en 2016 puis élargie en 2020, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) repose sur un principe simple : nul n'est inemployable. Sur un territoire volontaire, un comité local pour l'emploi et une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE) recrutent en CDI, au SMIC, les chômeurs de longue durée qui le souhaitent, pour des activités utiles répondant à des besoins non couverts par le marché. Les évaluations confirment les effets positifs de ce dispositif, qui constitue une réponse intelligente aux rengaines caricaturales de la droite contre les pseudo-assistés : accompagnées, les personnes éloignées du travail peuvent revenir à l'emploi durable et contribuer à répondre à des besoins locaux réels. Le coût d'un emploi en EBE, qui

avoisine les 25 000 euros par an, tombe autour de 11 000 à 14 000 € par ETP, une fois déduites les économies de RSA et d'allocations chômage et les recettes fiscales et sociales générées. Autrement dit, financer un emploi utile revient à peine plus cher que financer l'inactivité. Nous inscrirons donc le dispositif dans le droit commun : **tout territoire volontaire remplissant le cahier des charges pourra créer son EBE, avec un financement pérenne partagé entre l'État et les départements**, un accompagnement renforcé au démarrage des entreprises et une montée en charge progressive, pour faire du droit à l'emploi une réalité partout en France. Au regard du coût net pour les finances publiques, une montée en puissance progressive du dispositif avec un objectif cible de 250 000 emplois au bout de cinq ans coûterait entre 1,5 et 3 Md€ par an.

III. Préparer l'avenir du pays

La France a cessé d'investir dans son avenir. Depuis trente ans, nous avons fait un choix silencieux mais lourd de conséquences : sacrifier l'avenir au présent, plutôt que de financer ce qui fait la force d'une nation sur la durée. Le résultat est sous nos yeux.

Une école qui ne corrige plus les inégalités et dont le niveau s'effondre et une université oubliée ; un hôpital jadis parmi les meilleurs du monde qui laisse sept millions de Français sans médecin traitant ; des étés devenus dangereux sans que le pays y soit préparé ; une intelligence artificielle qui redessine l'économie mondiale pendant que nous restons dépendants des modèles américains et chinois.

Une gauche tournée vers l'avenir ne se contente pas de réparer le présent, elle prépare le pays que nous laisserons à ceux qui viennent, en investissant dans les services publics, dans la transition écologique et dans la recherche technologique.

1. Investir dans l'éducation et la santé

Le bien-être social repose avant tout sur des services publics de qualité, et singulièrement sur une école et un hôpital performants : une population formée et en bonne santé est aussi la condition d'une économie qui fonctionne. Or la France a fait le choix implicite de précariser ses services publics pour redistribuer l'argent ailleurs. Le résultat est double. À l'école, le niveau des élèves s'est effondré et l'université, massifiée sans moyens, délivre des diplômes de plus en plus déconnectés des besoins. En matière de soins, un système jadis réputé parmi les meilleurs du monde s'est dégradé au point de laisser sept millions de Français sans médecin traitant, tandis que la France reste en retard en matière de prévention. Il est donc urgent d'investir pour rétablir des services publics essentiels à la hauteur de l'intérêt général.

Baisser les effectifs par classe, en maintenant le nombre d'enseignants malgré la baisse démographique et en variant les formats d'apprentissage.

La France reste le pays qui compte le plus d'élèves par classe en primaire et au collège, avec 22 par classe à l'école élémentaire et 26 au collège, contre 19 et 21 dans les pays de l'OCDE. Si la baisse démographique fera baisser la taille des classes françaises, l'organisation traditionnelle de la classe, en France, contribue à figer ce système. Le face-à-face entre l'enseignant et les élèves s'avère souvent inadapté à des classes de plus en plus hétérogènes. **Il serait possible de dégager du temps d'enseignement en groupes à effectifs réduits en différenciant des temps d'enseignement magistral, qui peuvent se faire en effectifs supérieur à celui d'une classe, et des temps d'entraînement à l'apprentissage d'une compétence, qui devrait se tenir en petit groupe.** Certaines tâches, comme la surveillance des évaluations et la correction d'exercices simples, pourraient également être confiées à des assistants d'éducation aux missions élargies sous la conduite d'un tuteur. Cette transformation de nos écoles permettrait d'aller vers un modèle d'enseignement individualisé où chacun avance à son rythme.

Créer un choc d'attractivité pour le métier d'enseignant en augmentant les salaires et en diversifiant les voies de recrutement.

Si le salaire moyen d'un professeur équivalait à 2,2 fois le Smic en 1980, il ne représente plus que 1,1 fois le Smic aujourd'hui, alors même que le coût du logement a augmenté. Le revenu des professeurs se situe aujourd'hui très en-dessous des actifs du privé ayant atteint le niveau de la licence (d'environ 20% dans l'élémentaire et 10% dans le secondaire), ce qui contribue à l'érosion spectaculaire du nombre de candidats aux concours. **La revalorisation du traitement des enseignants de 20% apparaît dès lors comme une nécessité**, pour un coût d'environ 7 Md€ pour les finances publiques (hors CAS pension). **En contrepartie, 3 heures de tutorat par semaine seraient intégrées à leur service, ce qui favoriserait la progression des élèves.**

Mais face au déclin de l'attractivité du métier, il faudra aller plus loin en allant **chercher plus tôt les étudiants pour qui le professorat constitue encore une forme de promotion sociale**, comme l'école de la IIIe République l'a fait avec les enfants de la petite classe moyenne. Des parcours préparatoires au professorat des écoles renouvés pourraient ainsi être mis en place dès la sortie du lycée, avec un parcours renforcé et une aide financière tout au long des études. Il faut enfin mettre en place dans chaque académie une grande école de formation continue des contractuels et proposer des contrats intéressants en termes de rémunération pour ceux qui rejoignent l'Education nationale en seconde carrière, avec la possibilité de les titulariser après quelques années d'expérience pour ceux qui le souhaitent et s'y révèlent aptes.

Imposer à l'enseignement privé sous contrat de nouvelles obligations de mixité sociale et développer les internats d'excellence.

La capacité de l'école à faire réussir tous ses élèves est de plus en plus mise en échec : selon l'OCDE, la France est l'un des pays où le milieu social conditionne le plus la réussite scolaire. La mixité est pourtant la condition de la mobilité sociale – sans elle, la méritocratie reste un vain mot. Or **le privé sous contrat**, financé par l'argent public, accueille deux fois plus d'élèves très favorisés et deux fois moins d'élèves défavorisés que le public. **Nous le soumettrons donc à des obligations de mixité**, garanties au besoin par une modulation des subventions de l'État. En parallèle, nous relancerons et étendrons le réseau des internats d'excellence, ces établissements qui offrent aux jeunes ne disposant pas d'un cadre favorable un accompagnement scolaire, social et culturel renforcé, tout en organisant le brassage entre milieux ruraux et urbains, favorisés et modestes.

Rétablir la place des mathématiques et des sciences au lycée pour former davantage d'ingénieurs et de chercheurs et valoriser les enseignements techniques et manuels du collège au supérieur.

Il est urgent de revenir sur la réforme Blanquer, dont l'effet a été délétère : le nombre de bacheliers dans les domaines scientifiques a été divisé par quatre depuis 2019, tarissant le vivier dont dépendent notre recherche et notre industrie. **Nous augmenterons donc les budgets des universités et des grandes écoles d'ingénieurs pour former davantage de chercheurs et d'ingénieurs de haut niveau, sans hausse des frais de scolarité, et nous leur offrirons un accès privilégié à la puissance de calcul.** En parallèle, nous devons rompre avec le mépris installé à l'égard des métiers manuels, ouvriers, artisans et agricoles, car la clef de la réindustrialisation réside d'abord dans l'enseignement professionnel et technologique.

Comme le baccalauréat professionnel de 1985 a hissé au niveau du bac des jeunes bloqués au CAP, **nous construirons une voie technologique complète**, de la seconde au master, en permettant aux IUT de délivrer des masters universitaires de technologie (MUT) et en créant des places fléchées vers les secteurs productifs plutôt que vers des services aux débouchés incertains. En amont, l'enseignement de la technologie sera revalorisé dès la sixième, enrichi d'une initiation aux métiers manuels et évalué au brevet. Le coût de cette mesure sera compensé par un recentrage des aides à l'apprentissage sur les métiers manuels en tension, dans les filières professionnelles et techniques, qui représente une économie de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Sortir du paiement à l'acte et de la tarification à l'activité pour les malades chroniques.

Le paiement à l'acte en ville et la tarification à l'activité à l'hôpital ont été conçus pour la médecine aiguë et le geste technique standardisé, mais sont inadaptés aux maladies chroniques, qui touchent 24 millions de Français et exigent du temps, de la prévention et de la coordination. Résultat : on multiplie les actes rentables, dont 20 à 30 % sont injustifiés, et on néglige les patients complexes. Nous inverserons cette logique sur deux fronts. À l'hôpital, nous remplacerons la T2A par des dotations pluriannuelles au parcours pour les maladies chroniques, qui financent la continuité plutôt que le nombre de séjours. En ville, nous sortirons du tout-paiement à l'acte par un forfait par patient suivi et le développement du salariat, pour ceux qui le souhaitent. L'acte sera conservé là où il garde un sens, comme la chirurgie programmée.

Faire contribuer le privé lucratif à la prise en charge de tous les patients en conditionnant l'argent public des cliniques à certaines obligations

La santé n'est pas une marchandise : ni les soins, ni leur financement ne doivent nourrir des marges privées indues. Le privé lucratif prospère sur les failles du public en se réservant les actes et les patientèles rentables, tout en laissant à l'hôpital les prises en charge lourdes et non rémunératrices : quatre groupes réalisent 40% des actes en clinique, tout en captant des aides publiques refusées à l'hôpital. En cause, la financiarisation du secteur : des investisseurs privés, parfois étrangers, sans aucune compétence médicale, voit ces établissements comme la promesse de juteux profits. Il faut les exclure en imposant un contrôle majoritaire du capital par les professionnels du soin qui exercent dans ces structures.

Définanciariser notre système de santé et garantir que dans les établissements privés du soin, les professionnels de santé disposent d'un contrôle majoritaire du capital pour garantir leur pouvoir décision, au détriment d'investisseurs privés.

Nous conditionnerons l'argent public des cliniques à leurs obligations de service public, en subordonnant l'accès aux tarifs de la Sécurité sociale et aux aides publiques au respect d'engagements vérifiables (comme les permanences des soins la nuit et le week-end, l'accueil sans sélection des patients et surtout la participation effective à la prise en charge des actes non rentables et des cas complexes). L'établissement qui trie ses patients perdra l'accès à l'argent public, ou subira une décote tarifaire.

Conditionner l'installation de médecins spécialistes dans les zones les mieux dotées au départ d'un confrère de même spécialité.

La dérégulation de notre système de santé a largement contribué à rendre compliqué l'accès aux soins, particulièrement pour les 7 millions de Français sans médecin traitant, dont près de 700 000 ayant une maladie chronique. La restriction prolongée pendant plus de vingt-cinq ans du nombre de médecins formés (numerus clausus) associée au maintien de la liberté totale d'installation a en particulier conduit à l'abandon des millions de Français habitant des déserts médicaux. Face à l'échec des mesures incitatives, nous renforcerons le contrôle de l'installation des médecins. À l'instar des notaires, des kinésithérapeutes, des pharmaciens et des infirmiers, l'installation des médecins dans des zones déjà bien pourvues doit être soumise à une autorisation des ARS.

Généraliser le dépistage pluri-pathologique, financé par un fonds de prévention.

24 millions de personnes atteintes de maladies chroniques, une hausse préoccupante des cancers notamment chez les jeunes, une mortalité prématurée supérieure de 50 % à celle de la Suède et de 25 % à celle du Royaume-Uni : tous les signaux en matière de santé sont au rouge. La France affronte un défi sanitaire majeur, mais ne consacre que 6 % de ses moyens alloués à la santé à la prévention. Nous inverserons la logique en mettant en place des mesures efficaces de prévention (invitations personnalisées, prise de rendez-vous automatisée et bilan de prévention systématique entre 25 et 45 ans) afin de dépasser d'ici 2030 la moyenne européenne pour les dépistages des cancers colorectal, du sein et du col de l'utérus. Pour financer cet effort sans peser sur les comptes publics, nous créerons un fonds de prévention abondé par la taxation de produits reconnus pour leurs effets néfastes sur la santé (comme la nourriture ultra-transformée, les sodas).

Supprimer les ARS et transférer leurs compétences au préfet de Région, au sein des directions régionales et départementales de santé

Enfin, il est devenu impératif de revoir l'organisation territoriale de l'administration de santé. Les agences régionales de santé (ARS) ont démontré à de trop grandes reprises leur incompétence et doivent être supprimées. Lors de la pandémie de Covid19, certaines avaient été incapables d'organiser la coordination des acteurs du soin entre établissements de santé. La distribution de matériel médical puis de vaccins a aussi connu de nombreux couacs, ayant probablement accentué la sinistralité de la pandémie. Mais c'est surtout le scandale Nestlé Waters qui a compromis la confiance qu'on peut placer dans ces administrations.

L'ARS d'Occitanie a en effet masqué le fait que Nestlé ne respectait pas les exigences en matière d'hygiène dans la production de l'eau de source Perrier, détenue par le groupe Nestlé. Perrier est la deuxième eau gazeuse la plus consommée en France. Elle a sciemment fermé les yeux sur ce scandale sanitaire au lieu d'imposer à Nestlé de se mettre en conformité au risque de sanctions. Plus qu'une faillite administrative, cette affaire est devenue un scandale politique puisque le directeur de l'ARS d'Occitanie, Didier Jaffre, a été nommé directeur de cabinet d'un ministre en mars dernier. Dans la France de Macron, on peut mettre en danger la santé des Français et être promu pour cela.

2. Adapter notre modèle au changement environnemental

La multiplication des canicules pourrait coûter 200 Md€ d'ici 2030 à la France. En plus de l'impact majeur sur la santé et les inégalités, ces vagues de chaleur détériorent la productivité horaire, , alors que les perturbations des transports empêchent une partie de la population d'aller au travail, sans même parler des catastrophes climatiques liées aux fortes chaleurs et sécheresses comme les incendies. Dès lors, l'adaptation au changement climatique, qui va de pair avec l'atténuation, ne doit pas être vue comme une dépense supplémentaire, mais bien comme un investissement nécessaire. Pour rattraper le retard pris, des investissements dans l'adaptation au changement climatique sont nécessaires.

Déployer un plan fraîcheur pour permettre à chacun de bénéficier d'un endroit gratuit où se réfugier pendant les canicules.

Les épisodes caniculaires que nous avons traversés au début de l'été seront demain la normalité. Pour permettre au pays de fonctionner par des températures extrêmes, **nous mettrons en place un plan fraîcheur** comportant différentes mesures, notamment la garantie d'un accès gratuit à des lieux climatisés (salles des fêtes, piscines publiques, etc.), l'installation de fontaines à eau dans les villes et les villages afin de disposer d'un accès gratuit à une eau potable fraîche pendant les épisodes de canicule, l'aménagement des horaires de travail pour les travailleurs exposés ; la création d'un fonds pour accélérer la végétalisation dans les villes de moins de 10 000 habitants.

Adopter une loi de programmation de l'adaptation, sur le modèle de la loi de programmation militaire.

Cette loi aura **deux grandes composantes** : i) un plan de **rénovation des bâtiments publics**, en premier lieu les écoles et les hôpitaux, avec des objectifs annuels chiffrés, et ii) un volet de **soutien à l'investissement**, axé sur la **rénovation thermique et la décarbonation du chauffage**, afin de donner la visibilité nécessaire aux investissements des collectivités, entreprises et particuliers, en confortant et sanctuarisant les enveloppes.

Mettre en place un grand plan ferroviaire par la création d'un fonds d'investissement adossé aux recettes des autoroutes.

Enfin, nous lancerons un **grand plan ferroviaire**, en trois axes : (i) **régénération des lignes existantes** ; (ii) **liaison des grandes villes européennes en TGV** (iii) **développement des petites lignes ferroviaires**. N'oublions jamais qu'avant 1914, la France comptait plus de 30 000 kilomètres de petites lignes alors qu'elle n'en compte plus que 9 000 kilomètres aujourd'hui. Ce grand plan de financement sera financé par la reprise en main des autoroutes. À l'expiration des concessions – cédées en 2006 au détriment de l'État pour un manque à gagner estimé à 76 milliards d'euros – les autoroutes resteront publiques et leurs recettes, environ 5 milliards d'euros par an, quasi garantis, serviront d'adossement à un fonds de 100 milliards d'euros levé dès 2027 sur les marchés et fléché vers le rail et les infrastructures de la transition.

IV. Retrouver la maîtrise des comptes publics

L'endettement, c'est ce que le présent prend à l'avenir. Il est légitime s'il investit pour laisser à nos enfants un monde meilleur ; inacceptable s'il finance avec l'argent de demain le train de vie d'aujourd'hui. Or notre dette ne finance ni l'éducation, ni la transition écologique, ni la recherche : elle paie l'épargne des retraités les plus aisés et des aides aux entreprises inefficaces. Il est temps de reprendre la maîtrise de nos comptes.

La gauche, contrairement aux préjugés, y est la mieux placée : Jospin et Hollande ont mieux encadré les déficits que la droite, quand Emmanuel Macron a laissé filer le déficit de 2,6 % du PIB en 2017 à plus de 5 % depuis 2023. Mais qui peut croire au programme de La France insoumise, qui promet des centaines de milliards de dépenses en plus avec des recettes supplémentaires peu crédibles ?

Le désendettement est la condition de notre liberté et de la prospérité de nos enfants. Nous nous engageons : repasser sous les 3 % de déficit d'ici 2032, soit 120 à 150 milliards d'économies en cinq ans.

Nous y parviendrons en mobilisant tous les leviers : une hausse d'impôts ciblée sur les plus aisés, épargnant la majorité déjà écrasée par les prélèvements et le coût de la vie ; et des économies réelles, notamment sociales, en débureaucratisant l'administration.

1. Réformer le système des retraites pour le rendre plus équitable

Les retraites représentent près de 14 % du PIB, l'un des niveaux les plus élevés de l'OCDE. Conçu pour une société comptant bien plus d'actifs que de retraités, notre système par répartition est mis sous tension par le vieillissement : le ratio cotisants/retraités, de 4 pour 1 au début des années 1970, n'est plus que de 1,7. Les pensions absorbent désormais près du quart des dépenses publiques, et les cotisations n'en financent plus que les deux tiers ; le reste repose sur l'impôt (CSG, CRDS) et sur des transferts de l'État.

Le problème n'est pas seulement financier, il est générationnel. À règles inchangées, les jeunes cotiseront davantage pour partir plus tard et toucher, rapportées à leur effort, des pensions moins avantageuses que celles des retraités actuels.

Michel Rocard l'avait annoncé dès 1991, dans sa préface au Livre blanc sur les retraites : ne rien faire reviendrait à programmer « une guerre des générations ». Il est temps de lever ce tabou, sans opposer les Français entre eux.

Deux principes nous guident. Les retraités modestes, qui ont mérité leur pension après une vie de travail, doivent être intégralement protégés. Mais il faut mettre fin à une aberration : nous endetter pour financer les pensions des plus aisés au détriment des investissements d'avenir qui bénéficient à leurs propres enfants, et subventionner l'épargne des retraités les plus fortunés – alors que les plus de 60 ans détiennent déjà l'essentiel du patrimoine – au moment où se prépare la plus grande transmission de patrimoine de notre histoire.

Désindexer les pensions au-dessus de 3 000 € brut par mois.

La revalorisation annuelle des pensions protège tous les retraités face à l'inflation. La suspendre pour les seules pensions supérieures à 3 000 € bruts mensuels – un seuil proche du plancher d'assujettissement à la CSG à taux plein, qui ne concerne qu'un peu plus du quart des retraités, les mieux pensionnés – dégage une économie ciblée d'environ 1,5 milliard d'euros, tout en épargnant près des trois quarts d'entre eux. Pour ne pénaliser aucun ménage modeste, le seuil s'apprécie au niveau du foyer – 3 000 € pour un couple –, afin qu'un retraité mieux loti dont le conjoint touche une petite pension ne soit pas visé.

Remplacer l'abattement de 10 % sur les pensions par un abattement forfaitaire de 2 000 €.

Les pensions bénéficient aujourd'hui d'un abattement de 10 % à l'impôt sur le revenu, plafonné à environ 4400 € par foyer. Proportionnel, cet avantage est anti-redistributif : plus la pension est élevée, plus il rapporte. Le convertir en un abattement forfaitaire de 2 000 € par retraité le rend juste – inchangé ou plus favorable pour les pensions modestes, réduit pour les plus hautes. Le rendement, de l'ordre de 1,2 Md€, serait supporté à plus de 60 % par les 10 % les plus aisés, quand 1,6 million de foyers modestes y gagneraient.

Soumettre au référendum le passage à un nouveau système de retraites prenant pleinement en compte la pénibilité

Notre nouveau système établit un lien direct et lisible entre ce que l'on cotise et ce que l'on perçoit, tout en absorbant le choc démographique. Ses paramètres : ouverture des droits maintenue à 62 ans ; âge du taux plein indexé sur l'espérance de vie – ce qui avantage les carrières incomplètes, et notamment les femmes aujourd'hui contraintes d'attendre 67 ans pour annuler la décote ; bornes abaissées pour les carrières longues et la pénibilité avérée, afin de tenir compte d'une espérance de vie moindre à la retraite ;

pensions indexées sur les salaires (plus favorable que l'indexation sur les prix en vigueur), minorées d'un coefficient démographique fonction du rapport cotisants/retraités, assorti d'un plancher l'empêchant de devenir négatif.

Ce nouveau système prendra pleinement en compte la pénibilité et permettra aux salariés exerçant les métiers les plus pénibles de partir avant 62 ans.

Intégrer une dose de capitalisation collective en dotant massivement le Fonds de réserve pour les retraites (FRR).

Créé en 2001 pour préfinancer le choc démographique, le FRR a été détourné de sa mission en 2010 : privé de tout nouvel abondement et transformé en instrument d'amortissement de la dette sociale, il ne pèse plus qu'environ 20 Md€ fin 2025. Sa gestion reste pourtant performante, de l'ordre de 4 % par an depuis 2010. Nous proposons de lui rendre sa vocation d'origine en le dotant de 15 Md€ par an jusqu'en 2049, pour constituer un encours de l'ordre de 700 Md€ en 2050. Ce fonds verserait alors plusieurs dizaines de milliards par an à la répartition, de quoi compenser une part significative de la baisse annoncée du taux de remplacement – de 55 % aujourd'hui à 48 % en 2050 –, ces recettes étant fléchées en priorité vers les pensions modestes. En parallèle, il investirait dans l'économie productive : ETI industrielles, énergie décarbonée, transports électriques, logement. Le financement mobiliserait des ressources existantes et une partie des nouvelles recettes décrites dans ce programme, sans alourdir la charge sur le travail.

Au lieu de rembourser la dette, ces fonds abonderont donc le FRR pour le transformer en véritable fonds stratégique souverain dédié aux retraites des Français. Le passif de l'Etat ne diminuera pas, mais son actif augmentera et profitera de la performance des fonds investis pour encore davantage prospérer. Il ne s'agit pas d'ouvrir la voie à la capitalisation individuelle, mais d'une épargne collective et mutualisée qui vient conforter la répartition, non la remplacer.

2. Rendre la fiscalité plus juste en ciblant les grandes fortunes et les niches inefficaces

Notre fiscalité pèse excessivement sur les ménages et sur les actifs.

Aujourd'hui, 40 000 ménages parmi les plus fortunés ne paient aucun impôt sur le revenu, et les milliardaires supportent un taux global deux fois inférieur à celui des classes moyennes supérieures.

Le patrimoine s'accumule désormais si vite qu'il est plus facile de s'enrichir en héritant qu'en travaillant. Les mêmes qui, à droite, répètent que les Français ne veulent plus travailler favorisent ainsi une société de rente et d'héritage, au détriment du travail et du mérite.

Notre ambition est inverse : rééquilibrer l'effort du travail vers le capital et la rente, sans alourdir la charge de la majorité, pour financer la détaxe du travail et réduire le déficit.

Remplacer les impôts actuels sur le foncier et l'immobilier par une contribution progressive sur les grands patrimoines immobiliers.

Alors que les prix de l'immobilier ont en moyenne explosé ces dernières décennies sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les grandes villes, imposer raisonnablement cette richesse a du sens car elle s'apparente à une rente qui ne contribue pas à la croissance de l'économie française. Comme il est important que cet impôt soit progressif et que les patrimoines immobiliers nets les plus importants contribuent davantage à l'effort collectif, nous proposons de renforcer le barème de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour qu'il taxe vraiment les hauts patrimoines. Son seuil actuel (1,3 M€) est suffisamment élevé pour protéger les petits patrimoines et il prend en compte l'endettement adossé aux actifs. En revanche, son barème pourrait être alourdi dans le respect du droit actuel.

Nous combattons ainsi la spéculation, la rente et la vacance de logements, tout en protégeant la majorité des citoyens qui possède peu d'immobilier. Les économies dégagées permettront de détaxer et ainsi promouvoir le travail, tout en réduisant le déficit.

Réformer la transmission du patrimoine des grandes successions.

La France est redevenue une société d'héritiers comme au début du XX^e siècle : le patrimoine hérité représente désormais plus de 60 % du patrimoine total, contre 35 % dans les années 1970. Ces héritages sont extrêmement concentrés – leur répartition est près de vingt fois plus inégalitaire que celle des salaires –, si bien que le retour de l'héritage menace l'égalité des chances et l'idéal méritocratique de notre société. Or l'impôt censé corriger cette dérive est miné par des exonérations pléthoriques qui bénéficient d'abord aux plus riches. Aujourd'hui, près de 40 % du patrimoine transmis échappe au fisc, et les niches atténuent si fortement la progressivité que le top 0,1 % des transmissions (les patrimoines supérieurs à 13 M€) acquitte un taux effectif d'environ 10 %, quand le barème en prévoit plus de 45 %.

C'est l'inverse d'une fiscalité juste. Tandis que se profile la « Grande Transmission », nous rendrons cette fiscalité plus juste, en réformant les niches qui amputent l'assiette (pacte Dutreil, effacement des plus-values latentes au décès, démembrement de propriété, assurance-vie) et nous assoirons les droits sur la somme des transmissions reçues tout au long de la vie, et non transmission par transmission, afin de neutraliser les stratégies de fractionnement. En parallèle, nous améliorerons le suivi des patrimoines transmis, préalable indispensable à une fiscalité traçable et évaluable. En élargissant l'assiette par le haut, cette réforme permettra d'abaisser les droits pour 99 % de la population – en relevant l'exonération pour la quasi-totalité des transmissions – tout en dégagant des recettes substantielles, de l'ordre de 15 milliards d'euros.

Revenir sur les niches fiscales, les allègements sociaux et les cadeaux aux plus riches.

Notre système fiscal est mité par des dérogations coûteuses, mal ciblées et rarement évaluées, dont beaucoup profitent d'abord aux ménages fortunés ou à des secteurs abrités de la concurrence internationale.

Dans le même temps, nous affichons l'un des taux marginaux les plus élevés d'Europe, mais les plus fortunés y échappent largement. Nous corrigerons ces anomalies en concentrant l'effort sur le capital et les rentes plutôt que sur le travail et l'outil productif, en rétablissant enfin un impôt sur la fortune sur les biens non professionnels, plafonné par rapport aux revenus, complété d'un prélèvement à taux très faible (0,3 %) sur les grands patrimoines professionnels au-delà d'un seuil élevé, qui « facture » modérément le différé d'imposition des plus-values latentes sans jamais forcer la cession de l'outil, et qu'un versement normal de dividendes suffit à l'acquitter.

Nous supprimerons également le prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital.

En parallèle, les aides publiques bénéficiant aux grandes entreprises seront rationalisées : recentrage du crédit d'impôt recherche sur les startups et PME innovantes ; limitation des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires sur les secteurs exposés à la concurrence internationale ; suppression des taux réduits de TVA sur le secteur aérien et, progressivement, des principales niches fiscales brunes.

3. Maîtriser la dépense publique et débureaucratiser le pays

La complexité est un mal français qui ne bloque pas que les entreprises : elle paralyse aussi les élus locaux, en particulier dans les petites communes, où le moindre projet se heurte à un empilement d'autorisations et d'avis.

Cette bureaucratie a un coût largement sous-estimé : celui, direct, d'une administration devenue en partie « administrante », qui produit de la norme et du contrôle plus que du service ; celui, indirect, des projets abandonnés, des délais subis et de la défiance envers la puissance publique.

Or il n'y aura ni relance durable de la croissance ni renforcement crédible des services publics sans une administration efficace.

Débureaucratiser n'est pas renoncer à l'État : c'est la condition pour qu'il tienne ses promesses. Nous engagerons donc une revue exigeante de nos dépenses et de notre organisation administrative, guidée par un principe simple : dépenser mieux, décider plus vite, concentrer les moyens là où ils sont utiles.

Alléger de manière substantielle les procédures et les contrôles administratifs.

Notre administration passe désormais presque plus de temps à rendre compte qu'à faire. À l'empilement des contrôles a priori s'ajoute une multiplication de corps d'inspection et d'audit qui se recoupent sans se coordonner. La LOLF de 2001 avait pourtant tracé le bon chemin, qui n'a malheureusement pas été suivi : donner aux gestionnaires plus de liberté (globalisation et fongibilité des crédits, allègement des contrôles a priori) en échange d'une responsabilité sur des objectifs et des résultats.

Mais cette autonomie promise est restée limitée, faute de volonté politique. Nous achèverons cette promesse, en passant d'une culture de contrôle a priori à une logique de responsabilisation a posteriori. Concrètement : **alléger les visas redondants, rationaliser les strates d'inspection, et rendre aux gestionnaires une vraie latitude** (pluriannualité, fongibilité, intéressement à la performance), etc.

A terme, cette simplification permettra également de **redéployer des postes de fonctionnaires « administratifs »** vers des postes au contact du public (comme infirmière et aide-soignante).

Réduire les doublons administratifs liés au millefeuille territorial.

L'enchevêtrement des compétences entre communes, intercommunalités, départements et régions engendre des doublons coûteux, des financements croisés illisibles et une dilution des responsabilités. Clarifier « qui fait quoi » – en attribuant chaque compétence à un seul niveau, avec les moyens correspondants – permettrait de supprimer ces redondances et de dégager une économie de l'ordre de 6 milliards d'euros, tout en rendant l'action publique locale plus lisible pour le citoyen.

Nous appliquerons par ailleurs la durée légale du travail de 35 heures dans les collectivités territoriales, où une part des agents effectue encore une durée annuelle inférieure au droit commun en vertu de régimes dérogatoires antérieurs : l'alignement, déjà prévu par la loi mais inégalement appliqué, représente un gain de l'ordre de 1,5 milliard d'euros, sans réduction de service, par le seul retour au temps de travail légal.

Instaurer une clause de revoyure systématique et la suppression automatique des normes inefficaces au bout de trois années.

L'inflation normative est un mal continu : chaque norme nouvelle survit indéfiniment, sans que son utilité ne soit jamais réévaluée.

Nous inverserons la charge de la preuve. Toute norme réglementaire nouvelle sera assortie d'une clause de revoyure : au terme de trois ans, si son efficacité au regard de l'objectif visé n'a pas été démontrée par une évaluation, elle sera automatiquement abrogée.

Cette « caducité par défaut » oblige l'administration à justifier ce qu'elle maintient plutôt qu'à accumuler ce qu'elle produit, et redonne aux acteurs de terrain — entreprises, élus, associations — un environnement plus stable et plus lisible.

CHIFFRAGE

du

PROGRAMME

I. Retrouver notre souveraineté économiquement par un redressement productif	
1. Mettre en place une stratégie de production énergétique bas-carbone et de relocalisation minière	
Poursuivre la relance du nucléaire et le développement des ENR.	- 5 Md€
Ouvrir 20% du capital des projets d'ENR au financement retail pour les habitants des zones concernées	-
Développer les contrats de compétitivité nucléaire entre EDF et les entreprises, avec la mise en place d'une garantie publique pour les PME-ETI portée par Bpifrance.	- 1 Md€
Créer une compagnie nationale des mines de France, avec une prise de participation majoritaire de l'Etat au moment de la création de la société.	- 0,5 Md€
2. Proposer un nouveau pacte aux agriculteurs pour refaire de la France une grande nation agricole	
Instaurer un prix minimum d'achat des produits agricoles.	-
Soutenir le développement de magasins de producteurs locaux.	-
Viser le 100% local dans la restauration collective.	-
Rendre l'origine française lisible sur les rayons.	-
Lutter contre l'accaparement des terres agricoles, en soumettant les prises de contrôle de sociétés détenant des terres à une autorisation du préfet et en renforçant les moyens des SAFER.	- 0,01 Md€
Bloquer les importations de produits ne respectant pas nos normes environnementales et sanitaires, notamment en augmentant les moyens des douanes et de la DGCCRF.	- 0,05 Md€
Maintenir les crédits de la PAC dans le CFP 2028-2034 et réformer son modèle (plafonnement des aides par actif, doublement de l'enveloppe dédiée aux mesures agro-environnementales et climatiques, réorientation de 40% des aides vers un éco-régime renforcé).	-
3. Relancer la croissance par une politique industrielle affirmée	
Mettre en place au sein de l'UE des barrières tarifaires et non-tarifaires dissuasives pour protéger nos secteurs stratégiques, notamment en accélérant le déploiement du MACF.	-
Faire de la commande publique un levier assumé de politique industrielle, en formant mieux les acheteurs et en confiant des mandats de production française aux centrales d'achat	-

Lancement d'un plan France 2040, pour un montant de 50 Md€ sur cinq ans, en l'orientant davantage vers le soutien aux PME-ETI et en associant mieux les acteurs locaux.	- 10 Md€
Sanctuariser 25 000 hectares de foncier productif dans les documents d'urbanisme, en créant une catégorie spécifique aux zones d'activité industrielle décomptée du ZAN et couvrant les petits projets inférieurs à 2 hectares.	-
Développer des fonds régionaux de financement de l'industrie alimenté par l'épargne des ménages, avec un objectif de collecte d'un milliard d'euros par région.	-
Supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), tout en suspendant la suppression progressive de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) dans l'attente d'évaluations définitives.	- 5 Md€
II. Revaloriser le travail face à la rente	
1. Rendre aux actifs du pouvoir d'achat	
Mettre en place le « salaire Brun » en instaurant une décote de CSG progressive sur les salaires inférieurs à 4 000 € bruts.	- 17 Md€
Instaurer une super-participation obligatoire sur les profits et dividendes exceptionnels.	- 8 Md€
Conditionner les aides publiques au partage équitable de la valeur.	-
2. Lutter contre la vie chère en limitant les dépenses contraintes	
Rendre les frais de notaire progressifs, réduits pour les primo-accédants et accrus pour les multi-propriétaires.	-
Augmenter les pouvoirs du maire en matière de logement : généraliser l'encadrement des loyers ; augmenter le plafond des taxes sur les résidences secondaires ; généraliser l'autorisation de changement d'usage à toutes les communes volontaires, donner la possibilité de plafonner le nombre de meublés par propriétaire sur sa commune, et instaurer des quotas par quartier pour lutter contre la prolifération de Airbnb.	-
Créer des comités régionaux de l'habitat pour planifier la construction de logements dans chaque territoire, réunissant l'ensemble des collectivités, bailleurs, financeurs et opérateurs de l'Etat.	-
Mettre en place une taxe flottante sur les prix à la pompe permettant la baisse automatique des taxes lorsque le prix du carburant monte, afin de stabiliser le coût de l'essence.	- 0,6 Md€
Réaliser la « grande sécu » en faisant de la Sécurité sociale le rembourseur unique des soins essentiels.	7 Md€

Mesures	Coût (-) / gain (+) annuel
3. Faire du travail un lieu d'émancipation sociale	
Instaurer un malus sur les cotisations des entreprises accidentogènes.	-
Restaurer une instance dédiée à la santé au travail au sein des entreprises et renforcer la formation à la prévention des risques professionnels.	-
Généraliser l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée en se fixant un objectif de 250 000 emplois au bout de cinq ans.	- 1,5 à - 3 Md€
III. Préparer l'avenir du pays	
1. Investir dans l'éducation et la santé	
Baisser les effectifs par classe, en maintenant le nombre d'enseignants malgré la baisse démographique et en variant les apprentissages.	-
Créer un choc d'attractivité pour le métier d'enseignant en augmentant les salaires et en diversifiant les voies de recrutement.	- 10 Md€
Imposer à l'enseignement privé sous contrat de nouvelles obligations de mixité sociale et développer les internats d'excellence	- 0,2 Md€
Rétablir la place des mathématiques et des sciences au lycée pour former davantage d'ingénieurs et de chercheurs.	-
Valoriser les enseignements techniques et manuels du collège au supérieur.	- 2 Md€
Recentrer les aides à l'apprentissage sur les métiers manuels en tension.	+ 2 Md€
Sortir du paiement à l'acte et de la tarification à l'activité pour les malades chroniques.	-
Faire contribuer le privé lucratif à la prise en charge de tous les patients en conditionnant l'argent public versé aux cliniques à certaines obligations de service public.	+ 1,5 Md€
Conditionner l'installation de médecins spécialistes dans les zones les mieux dotées au départ d'un confrère de même spécialité.	-
Généraliser le dépistage pluri-pathologique, financé par un fonds de prévention abondé par la taxation de produits reconnus pour leurs effets néfastes sur la santé.	-

Mesures	Coût (-) / gain (+) annuel
2. Adapter notre modèle au changement environnemental	
Déployer un plan fraîcheur pour permettre à chacun de bénéficier d'un endroit gratuit où se réfugier pendant les canicules.	- 0,5 Md€
Adopter une grande loi de programmation de l'adaptation environnementale en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et de la décarbonation du chauffage dans le parc public et privé.	- 10 Md€*
Mettre en place un grand plan ferroviaire pour la régénération des lignes existantes, la liaison des grandes villes européennes et le développement des petites lignes, qui sera financé par la création d'un fonds d'investissement adossé aux recettes des autoroutes.	-
3. Rester dans la course à l'intelligence artificielle	
Lancer un plan d'investissement européen dans la puissance de calcul dédiée à l'intelligence artificielle.	-2,5 Md€ (Quote-part française)
Concentrer le Crédit impôt recherche sur les startups et PME innovantes	-
Rémunérer la création française et imposer la transparence des données d'entraînement des systèmes d'IA.	-
IV. Retrouver la maîtrise des comptes publics	
1. Réformer le système des retraites pour le rendre plus équitable	
Désindexer les pensions au-dessus de 3000€ brut par mois.	+ 1,5 Md€
Remplacer l'abattement de 10% sur les pensions par un abattement forfaitaire de 2000€.	+ 1,2 Md€
Soumettre au référendum le passage à un système de retraite à points.	A déterminer
Instaurer une dose de capitalisation collective en dotant massivement le fonds de réserve pour les retraites (FRR).	- (Positif à moyen-terme grâce aux intérêts perçus)
2. Rendre la fiscalité plus juste en ciblant les grandes fortunes et les niches inefficaces	

Supprimer la flat tax sur les revenus du capital.	+ 3,5 Md€
---	-----------

Instaurer une clause de revoyure systématique et la suppression automatique des normes inefficaces au bout de trois années.

Solde budgétaire prévisionnel	0 Md€
--------------------------------------	--------------

41

